

La redevance

incitative

**arrive bientôt
dans votre foyer !**

*Découvrez les toutes dernières
évolutions apportées à son
fonctionnement.*



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Un service ACCESSIBLE À TOUS, PARTOUT



J'ai du mal à me déplacer. Des bornes plus accessibles, c'est possible ?

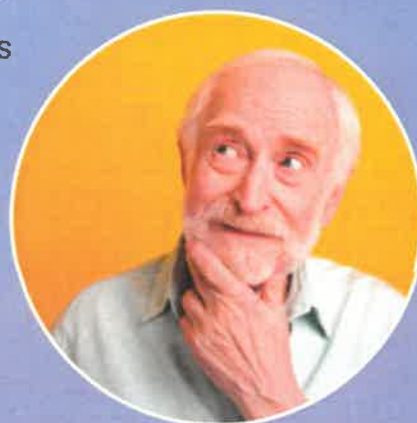
Après une expérimentation réussie sur une vingtaine de points, le SMD3 va progressivement déployer au moins **une borne** par commune **en accessibilité renforcée** (borne semi-enterrée ou borne aérienne réhaussée).



Pour les personnes en perte d'autonomie, que prévoit le SMD3 ?

Des conventions sont signées avec de nombreux centres d'action sociale dans le département pour permettre aux **aides ménagères de transporter les déchets** sur les points d'apport volontaire. Renseignez-vous auprès de l'organisme dont vous dépendez ou auprès du SMD3.

Pour les foyers en perte d'autonomie ne bénéficiant pas d'une aide-ménagère, le SMD3 peut mettre en place, sous conditions, un **service de collecte en porte à porte**.



Nous venons passer quelques jours en camping-car en Dordogne, comment allons-nous jeter nos ordures ménagères ?

Le SMD3 a testé cet été un **accès aux bornes par le téléphone portable**, sans badge. Cette possibilité va être étendue avant l'été prochain à tout le territoire. L'accès sera, bien sûr, également toujours possible avec le badge.

Un service

PLUS SOLIDAIRE ET PLUS JUSTE



Nous avons du mal à boucler nos fins de mois, peut-on nous aider ?

Le Département de la Dordogne et les communautés de communes ou d'agglomération travaillent à la mise en place d'un **fonds de solidarité** qui permettra de prendre en charge une partie des factures de redevance incitative pour les plus démunis d'entre nous.

Je ne vais pas utiliser l'intégralité de mon forfait ouvertures, je peux en faire profiter quelqu'un d'autre ?

Les usagers qui n'utiliseront pas la totalité des ouvertures de leur forfait pourront demander au SMD3 de donner ces ouvertures à des **personnes adultes incontinentes** qui ne peuvent pas réduire leur production de déchets.



Un service

PLUS EFFICACE



Je vis seule. Il serait juste que je paie moins qu'un foyer de 2 personnes ?

La composition des foyers est désormais mieux prise en compte. **Les foyers ne paieront pas la même chose** s'ils sont composés d'une, deux, trois ou davantage de personnes.

Je jette déjà très peu de déchets, pourquoi devrais-je payer autant d'ouvertures alors que je ne vais pas les utiliser ?

Le nombre d'ouvertures comprises dans le forfait a été revu à la baisse. Cela permettra de **limiter les coûts** et d'inciter encore plus à **produire moins de déchets**.



En résumé

LA REDEVANCE INCITATIVE

C'est quand ?

Dès le **1^{er} janvier 2023**, la redevance incitative remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



C'est combien ?

En moyenne **20 €/ mois** et par foyer.

À quoi ça sert ?

Au-delà de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la redevance incitative finance :

- La collecte du verre
- La collecte du carton
- La collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers
- L'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats, etc.)

Soyons responsables de nos déchets !



Contactez-nous



09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)



service.usagers@smd3.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h30



www.smd3.fr